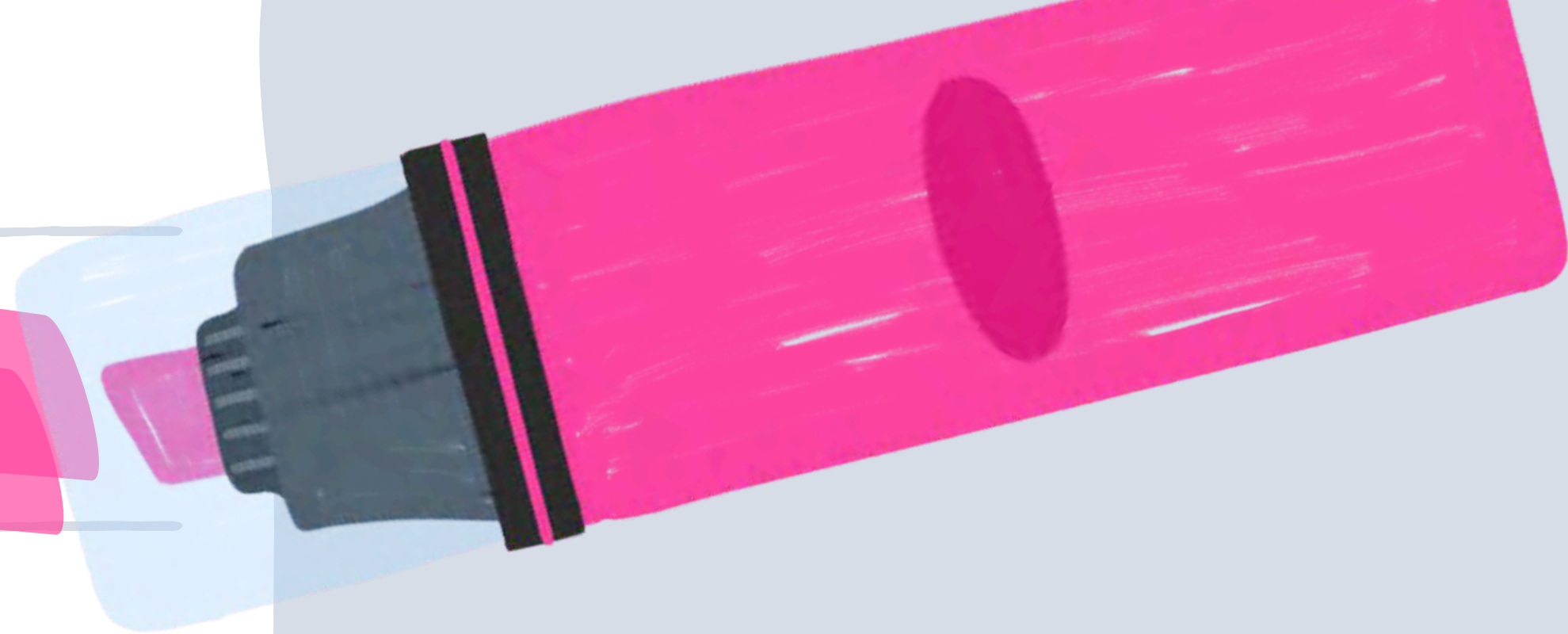


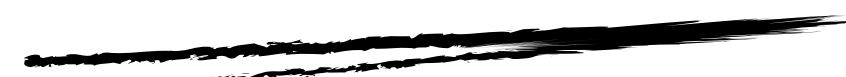
Code de vie

de l'école

Les Sources



Approuvé par le conseil d'établissement le



INTRODUCTION



Les règles de vie favorisent le vivre-ensemble à l'école. Elles nous précisent les comportements attendus pour que l'école soit un endroit sécuritaire et agréable pour tous.

À l'école, on apprend non seulement des matières scolaires, mais aussi à prendre de bonnes décisions. Les adultes de l'école nous accompagnent chaque jour, que ce soit par des activités spéciales d'enseignement ou par de petites interventions dans le quotidien, pour nous aider à faire de meilleurs choix dans le respect de chacun.

Lorsqu'une règle n'est pas respectée, une intervention éducative est proposée pour nous aider à comprendre nos gestes, à réfléchir aux conséquences et à réparer nos erreurs. Ces actions servent à apprendre et à grandir.

Toute l'équipe-école s'engage à agir de façon juste et respectueuse afin d'aider chaque élève à se sentir en sécurité, soutenu et fier de ses comportements, dans un milieu propice à l'apprentissage.

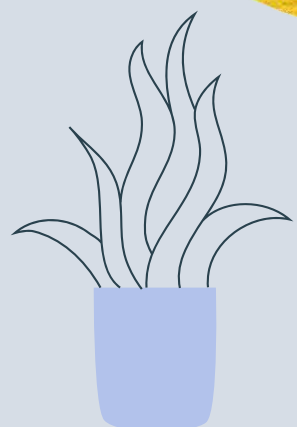
Les règles s'appliquent durant les heures de classe, durant le service de garde, durant le transport scolaire et durant toutes activités scolaires qui peuvent se dérouler à l'extérieur de l'établissement.



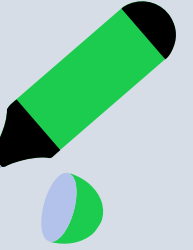
VALEURS ÉDUCATIVES



À l'école les Sources, avec
bienveillance, je fais
preuve d'engagement et de
collaboration.



Dans une optique d'**encourager** les valeurs et les orientations du projet éducatif de l'école, nous désirons, avec la participation de tous les élèves et de tous les membres du personnel, établir un système de **renforcement positif**.




Les valeurs que nous désirons inculquer et mettre en évidence sont :


- 01** **Bienveillance** : Disposition d'esprit inclinant à la compréhension, à l'indulgence envers autrui. (Larousse)
- 02** **Engagement** : Acte par lequel on s'engage à accomplir quelque chose (...). (Larousse)
- 03** **Collaboration** : Action de collaborer, de participer à une œuvre avec d'autres. (Larousse)

PROCÉDURE DES COUPONS BEC

Chaque coupon sera remis par un adulte qui aura observé un geste ou une action fait par un élève relatif à l'une de nos valeurs. Les enseignants et les éducateurs seront responsables de remettre les coupons aux élèves et de les cumuler dans une boîte. Lorsque les boîtes sont remplies, une activité privilège est organisée pour féliciter les élèves.



Coupon B.E.C.



Nom de l'élève : _____

Date : _____

Aujourd'hui, avec **bienveillance**, j'ai fait preuve
d'**engagement** et de **collaboration**!

Signature du parent : _____



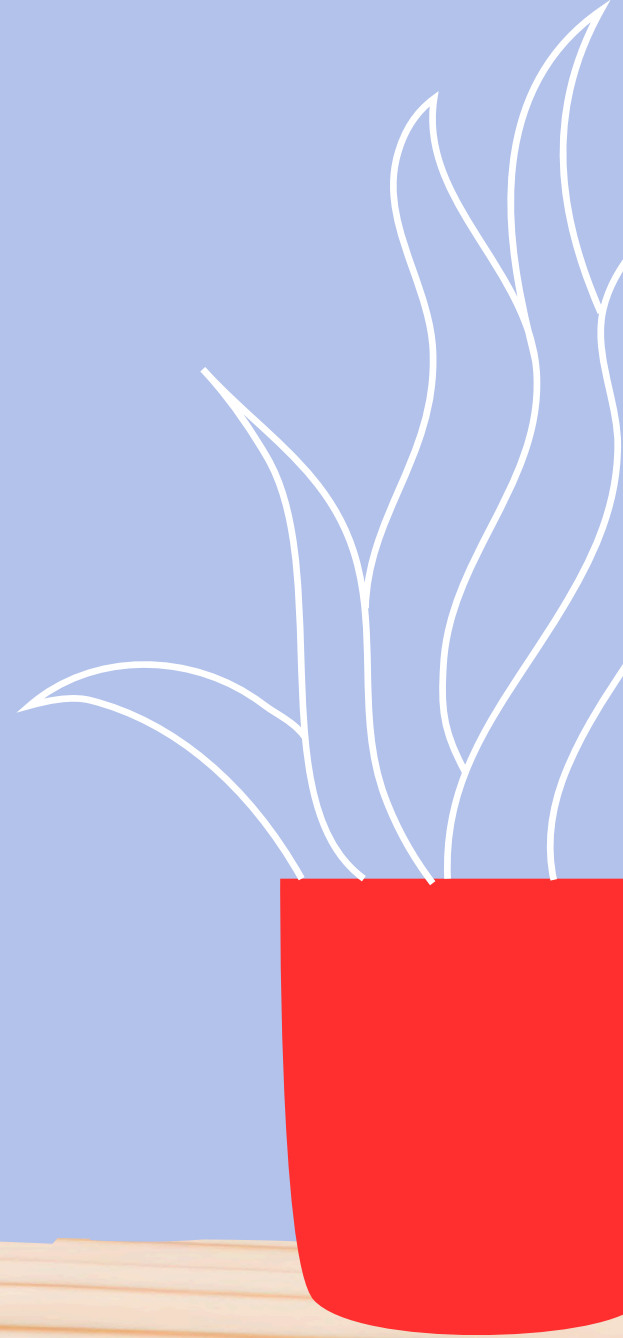
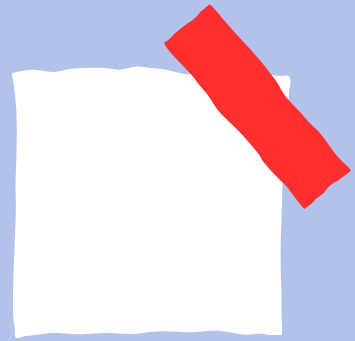
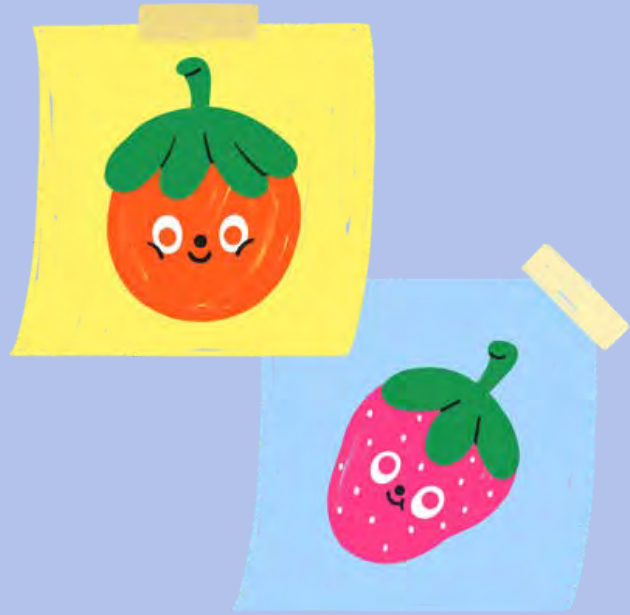
Engagement

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables à notre école. Elles ne sont pas tolérées également dans les autobus scolaires ou par l'intermédiaire des médias sociaux.

À l'école Les Sources, chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Notre école encourage le signalement de tout incident lié à l'intimidation et à toutes formes de violence (physique, verbale et sexuelle).

Nous nous engageons à agir rapidement devant de telles situations dès que nous en avons connaissance ou que nous en sommes informés.

Nous souhaitons que chaque élève de notre école soit traité et agisse avec civisme, dans un souci d'égalité et de respect des différences.





Définitions importantes

Intimidation

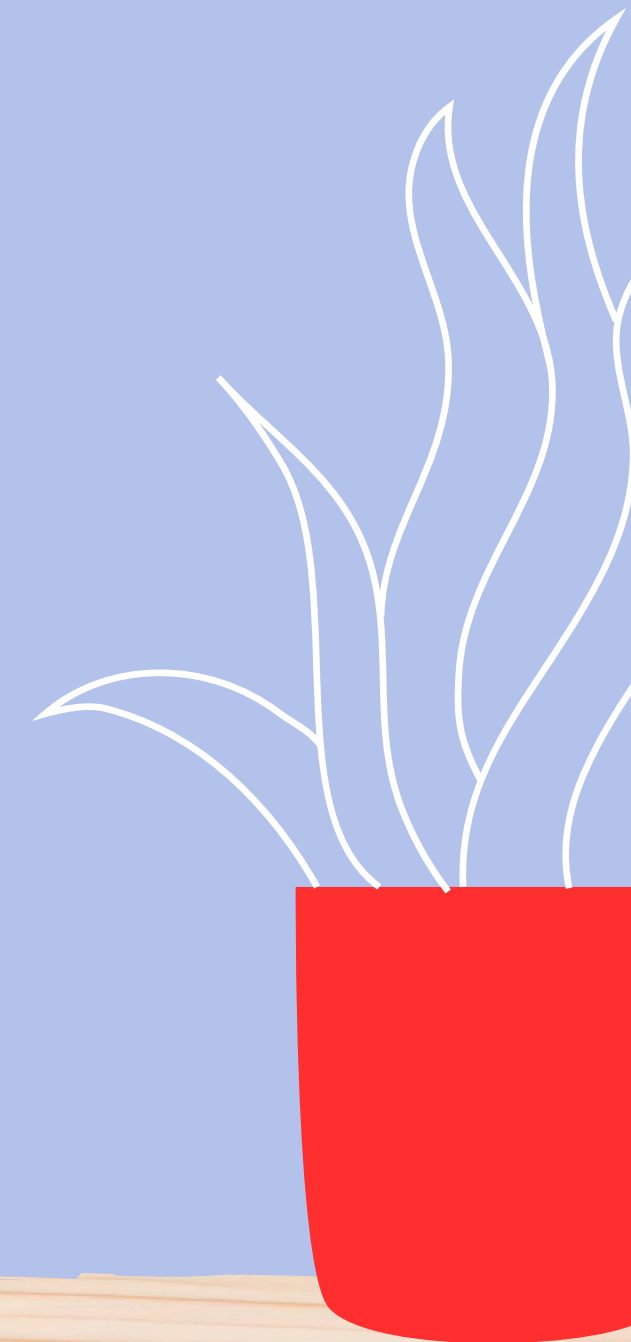
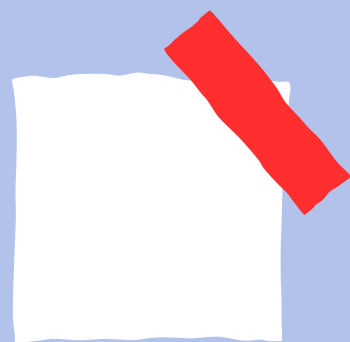
« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le plan de lutte de l'école.



RÈGLES DE L'ÉCOLE #1

JE FAIS PREUVE DE BIENVEILLANCE

Pourquoi? : Le respect des autres (élèves, enseignants, éducateurs, personnel) et des règles est essentiel pour créer un environnement harmonieux. Il permet également à chacun de se sentir valorisé et écouté.

- J'entretiens des relations harmonieuses avec les autres dans mes paroles et mes gestes;
- Je m'adresse aux adultes de façon courtoise en utilisant le vouvoiement et les termes «Monsieur» ou «Madame»;
- Je prends soin de l'environnement dans lequel j'évolue et j'apprends.

RÈGLES DE L'ÉCOLE #2

JE FAIS PREUVE DE COLLABORATION

Pourquoi? : Pour encourager les élèves à s'entraider et à se soutenir afin de créer un environnement positif et favorable à l'apprentissage.

- J'intègre ceux qui veulent participer autant en contexte d'apprentissages qu'en contexte de jeux collectifs, à moins d'indications contraires de l'adulte;
- Je fais preuve d'écoute dans toutes situations sans jugement;
- Je collabore au bien-être de tous en contribuant activement à la vie scolaire.

RÈGLES DE L'ÉCOLE #3

JE FAIS PREUVE D'ENGAGEMENT

Pourquoi? : Pour permettre à l'élève de prendre conscience de ses actes et de ses conséquences. Pour lui permettre de comprendre que ses choix ont un impact sur lui-même et sur les autres.

- Je suis engagé dans mon travail en fournissant les efforts nécessaires;
- Je développe des méthodes de travail et de résolution de conflits efficaces en appliquant les stratégies apprises;
- J'assume les conséquences positives et négatives de mes actes.

Écart au code de vie

Les interventions et mesures mises en œuvre s'inscrivent toujours dans une approche éducative. Elles ont pour objectif de promouvoir des comportements respectueux et de renforcer le sens des responsabilités. Lors d'une situation problématique, un adulte accompagne l'élève pour l'aider à réfléchir sur ses actions et à mieux saisir les impacts de celles-ci. Dans cette perspective, l'école applique des conséquences logiques et adaptées aux circonstances en cas de non-respect des règles de vie.

Pour garantir une compréhension commune et une application cohérente du code de vie, les informations présentées dans les pages suivantes s'adressent aux membres du personnel, aux parents et aux élèves.

Chaque situation est traitée selon le jugement de l'adulte.



Écart mineur

Comportement à surveiller \ à modifier (**jaune** et **orange**) sera inscrit dans SOI (Mozaik\Clic école).

- Impolitesse (langage inapproprié envers les autres, argumentation, arrogance)
- Tenue vestimentaire inadéquate (vêtements qui ne conviennent pas au code vestimentaire établi selon la saison)
- Non respect de son matériel et du matériel de l'école (dessin sur les bureaux, bris)
- Non ponctualité (arriver en retard, ne pas remettre les travaux, flâner sur la cour après la cloche)
- Exclusion volontaire d'un autre élève
- Manque d'engagement dans la vie scolaire (en classe, sur la cour, projets scolaires, conséquences des actes)
- Chamailage (bousculade)

Écart mineur



Nom de l'élève : _____

Date : _____

Note à l'intention des parents : Votre enfant a eu un conflit. Il a été réglé et les conséquences en lien avec la teneur du geste ont été appliquées aux élèves concernés.

Résumé des faits:

Remis par : _____

Signature du parent : _____

Écart majeur

- Comportement à risque (rouge) sera inscrit dans SOI (Mozaik\Clic école)
- Insolence (répondre de façon inadéquate à l'adulte, langage vulgaire)
- Provocation, moquerie, humiliation (événement isolé)
- Gestes de violences physiques (lancer des objets, frapper, cracher, mordre, etc.)
- Paroles violentes (commentaires racistes, sexistes, homophobes ou autres)
- Mots blasphématoires (peu importe la langue utilisée)
- Graffitis
- Vol ou bris de matériel d'autrui
- Menace de blesser physiquement ou d'endommager quelque chose
- Bagarres (échanges de coups)

Procédure pour les écarts majeurs

1. Premier écart majeur

- Les parents en sont informés. Un retour sur l'événement est fait lors d'une période de travail de réflexion.

2. Deuxième écart majeur

- Les parents en sont informés. Un retour sur l'événement est fait lors d'une période de travail de réflexion.

3. Troisième écart majeur

- Demi-journée de travail et réflexion à l'école, mais à l'extérieur de la classe.
- Rencontre avec les parents.

4. Quatrième écart majeur

- Demi-journée de travail et réflexion à l'école, mais à l'extérieur de la classe.
- Rencontre avec les parents et l'équipe-école.
- Analyser la pertinence d'un plan de prévention active.

Procédure pour les écarts majeurs

5. Cinquième écart majeur

- Travail et réflexion à la maison, le temps que l'équipe-école se concerte.
- Rencontre avec les parents et l'équipe-école.
- Plan de prévention active.

6. Sixième écart majeur

- Travail et réflexion à la maison, le temps que l'équipe-école, en collaboration avec l'équipe du centre de services, se concerte.
- Rencontre avec les parents et l'équipe-école.
- Suivi du plan de prévention active.

Procédure pour les écarts majeurs

Précisions importantes :

Un geste de violence sévère entraîne une demi-journée de travail et réflexion à l'interne, mais à l'extérieur de la classe ou du groupe de service de garde, car il s'agit d'un geste nécessitant une conséquence plus importante.

Il est possible que selon certaines circonstances, cette procédure soit modifiée.

Écart majeur

Nom de l'élève: _____ Classe de: _____

Date: _____ Remis par: _____

J'ai manqué de respect:

- En gestes
- En parole
- En lien avec le matériel

Description: _____

Les conséquences et gestes réparateurs en lien avec le manquement ont été appliqués à toutes les personnes impliquées dans la situation.

Signature de l'intervenant: _____

Signature du parent: _____

Signature de la direction: _____

Procédure pour les écarts majeurs survenus au SDG:

- À partir du 3^e écart majeur, mise en place d'un plan de prévention active et pause de 1 journée (24h) du service de garde;
- 4^e écart majeur, 2 jours de pause du service de garde;
- 5^e écart majeur, 3 jours de pause du service de garde;
- 6^e écart majeur, 1 semaine (5 jours) de pause du service de garde;
- 7^e écart majeur, pause d'une durée indéterminée du service de garde.

*Possibilité d'une procédure de rachat lorsque l'enfant fait des efforts visibles sur plusieurs semaines.



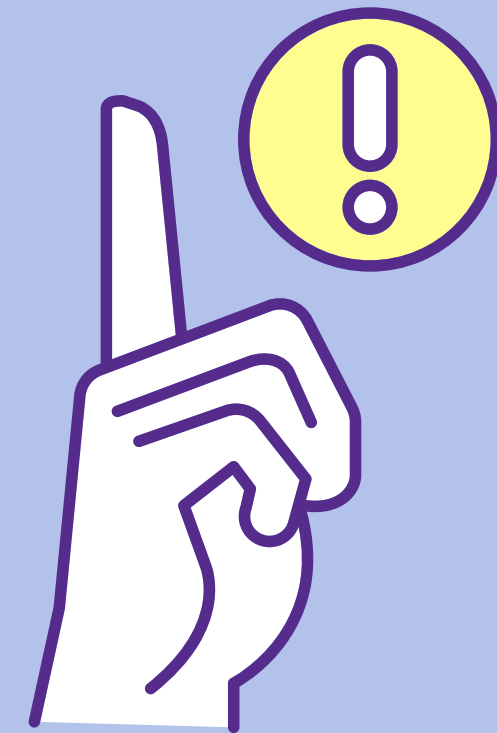
À savoir!



Toute décision de conséquence est prise par la direction, en concertation avec l'équipe-école.

Un accompagnement de la personne TES pour enseigner les habiletés sociales peut être mis en place afin de soutenir l'élève dans son apprentissage des comportements prosociaux.

Un plan de prévention active ou un contrat d'engagement peut aussi être établi en cas de répétitions des comportements.



CODE VESTIMENTAIRE

L'élève doit toujours être vêtu convenablement selon la température et l'état de la cour de l'école, en fonction des saisons. Nous nous attendons que l'élève se présente à l'école avec des vêtements propres et décents. Tout vêtement jugé non convenable à l'école ne sera pas toléré. Tout vêtement portant une identification reliée à la violence est interdit. L'élève doit porter en tout temps des chaussures bien ajustées et bien attachées afin de jouer sans risque de se blesser.

Note: les températures indiquées sont approximatives. Les vêtements peuvent changer selon la condition de la cour d'école (ex.: vêtements longs s'il reste de la neige dans la cour à 15° au mois d'avril). En tout temps, le visage doit être découvert.

15°
et plus



Entre 10°
et 15°



Entre 0°
et 10°



0° et
moins



Images prises sur freepik

objets technologiques

Tous les objets technologiques de la maison **sont interdits** à l'école, sauf si indication contraire d'un membre du personnel (enseignants, administration ou éducateurs).

Cela comprend :

- Téléphone cellulaire (de toute marque, activé ou non);
- Montre intelligente (de toute marque, connectée à un appareil ou non);
- Écouteurs (de toute marque, avec ou sans fil)
- Tablette (de toute marque)

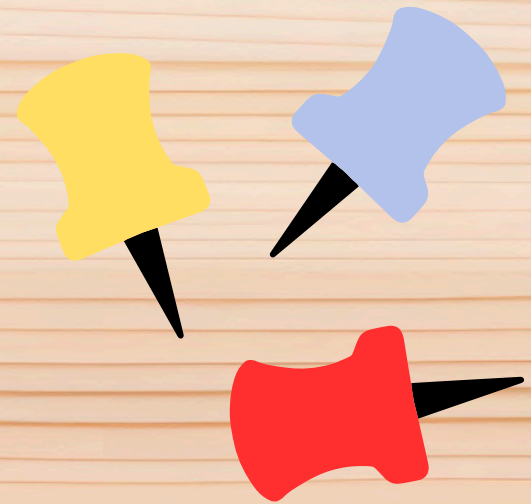


Annexes



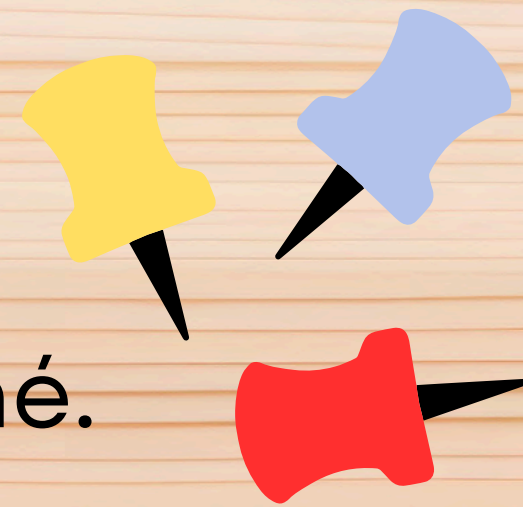
Exemples de conséquences logiques pour un écart mineur

- Présenter des excuses, si nécessaire, à la personne à qui le tort a été causé (verbales et/ou écrites).
- Rester à proximité d'un adulte sur la cour.
- Refaire le trajet lors d'un déplacement en marchant.
- Reformuler ses propos de façon polie et courtoise.
- Replacer ou ranger les objets qui ont été déplacés.
- Reprendre les minutes perdues.



Exemples de conséquences logiques pour un écart majeur

- Rester à proximité de l'adulte sur la cour pour un temps donné.
- Perdre le droit à une activité pour un certain temps.
- Confier l'objet problématique à un adulte pour un temps déterminé.
- Être retiré du groupe.
- Être assigné à une place déterminée dans un lieu précis.
- Rester à la maison, le temps d'une concertation entre les membres de l'équipe-école.
- Réparer ou remplacer les objets qui ont été brisés ou abimés.



RÉSUMÉ

Contrat d'engagement à notre code de vie et résumé de celui-ci :

Je fais preuve de bienveillance

- J'entretiens des relations harmonieuses avec les autres dans mes paroles et mes gestes;
- Je m'adresse aux adultes de façon courtoise en utilisant le vouvoiement et les termes «Monsieur» ou «Madame»;
- Je prends soin de l'environnement dans lequel j'évolue et j'apprends.

Je fais preuve de collaboration

- J'intègre ceux qui veulent participer, autant en contexte d'apprentissages qu'en contexte de jeux collectifs, à moins d'indications contraires de l'adulte;
- Je fais preuve d'écoute, sans jugement;
- Je collabore au bien-être de tous en contribuant activement à la vie scolaire.

Je fais preuve d'engagement

- Je suis engagé dans mon travail en fournissant les efforts nécessaires;
- Je développe des méthodes de travail et de résolution de conflits efficaces en appliquant les stratégies apprises;
- J'assume les conséquences de mes actes.

En signant ce document, je confirme avoir pris connaissance de l'ensemble du code de vie de l'école.

En tant qu'élève, je m'engage à respecter le code de vie de l'école:

En tant que parent, je m'engage à soutenir mon enfant dans le respect du code de vie de l'école:

Date:
